



CREPS
Auvergne-Rhône-Alpes
— Vichy

CERTIFICAT MEDICAL

Exigé pour un (e) candidate (e) :

Certificat médical de non-contre-indication à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation
BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « Activités de l'aviron »
et à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation pour ceux qui y sont soumis

Je soussigné(e), Docteur en médecine, certifie avoir examiné

M./Mme, et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune
contre-indication

médicale apparente à la pratique, à l'encadrement et à l'enseignement des activités de l'aviron.

Certificat remis en main propre à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit

Fait à le
(Signature et cachet du médecin)